

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/06/20/2014204373/justel>

Dossier numéro : 2014-06-20/10

Titre

20 JUIN 2014. - Arrêté du Gouvernement flamand fixant les modalités de l'organisation de l'enquête publique relative aux chemins vicinaux

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 12-08-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 14-08-2014 page : 60277

Entrée en vigueur : 24-08-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <DCFL 2019-05-03/47, art. 83,2°, 002; En vigueur : 01-09-2019>